



Déclaration FSU pour le premier degré

CDEN du 20 février 2012

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis ce jour afin d'examiner les conséquences des mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée 2012. Mais avant d'aborder le vif du sujet, un rappel historique s'impose.

Selon les propres données de l'Inspection Académique, depuis la rentrée 2003, la Somme compte 21 élèves de plus. Sur la même durée, la Somme compte 210,5 postes d'enseignant en moins dans les écoles. Quel État responsable déciderait ainsi de compromettre l'avenir de la nation ? En sacrifiant les écoles maternelles et élémentaires, l'État français se rend coupable d'un crime contre sa population et en appliquant ces plans sans sourciller, vous vous en rendez complice.

Ne nous refaites pas le discours visant à faire croire que le budget de l'Éducation ne cesse d'augmenter : vous savez aussi bien que nous que c'est faux. Si on en décompte les pensions versées aux retraités de l'Éducation Nationale, le budget du ministère baisse en valeur absolue et en pourcentage du Produit Intérieur Brut. Abraham Lincoln le disait : « Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance. »

Mais la Somme est doublement victime de cette politique stupide de non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. En effet, le nombre de postes ôtés à chaque académie est décidé en fonction de critères territoriaux. L'académie d'Amiens est classée dans les académies contrastées car elle comporte deux départements ruraux (la Somme et l'Aisne) et un département urbain (l'Oise). On constate dans tout le pays que les départements ruraux ont un taux d'encadrement plus élevé que les départements urbains. Mais dans l'académie d'Amiens, les moyens sont décomptés en tant qu'académie contrastée et, à ce titre, notre taux d'encadrement est un des plus faibles pour un département rural (à critères sociaux équivalents). Et comme ce sont les départements ruraux de l'académie qui supportent la grande majorité des suppressions de postes (plus de 90% à la rentrée de cette année), c'est l'école rurale qui est attaquée. Pour parvenir au taux moyen d'encadrement des départements ruraux (à situation sociale comparable), il faudrait créer 150 postes d'enseignant du premier degré au lieu d'en rayer 75...

Que dire également de la situation de l'école maternelle dans le département ? En laissant des écoles avec plus de 30 élèves de moyenne par classe, vous condamnez nos jeunes élèves à être accueillis dans des classes de 31, 32, 33 voire 34 élèves ! Le Directeur Académique aime à souligner que « ce n'est pas l'âge du premier accueil qui compte mais que c'est la qualité de ce premier accueil qui est importante ». La FSU s'inscrit en faux sur la première partie de la phrase mais soutient la seconde. Quelle qualité d'accueil promettez-vous à de jeunes élèves de trois ans quand ils se retrouvent à 34 dans une classe ?

Votre manipulation des chiffres est également édifiante : vous comptabilisez 691 élèves de moins dans le département dont 195 élèves de deux ans. Vous dites supprimer 37 postes au titre de la démographie. Vous supprimez donc 28% de ces postes au titre de la baisse du nombre d'élèves de deux ans (cela représente donc 10,5 postes). Mais comme vous devez rendre un nombre de postes indécemment au ministère, vous rajoutez là-dessus 15 postes de moins au titre de la non-scolarisation des élèves de deux ans... soit 25,5 postes de moins au seul motif qu'il y a 195 élèves de deux ans en moins... Soit 1 poste de moins pour 7,5 élèves manquants ! Quel taux d'encadrement record !

Mais comme si cela ne suffisait pas, vous omettez ensuite de compter les élèves de deux ans dans les effectifs des classes hors de l'éducation prioritaire... En les enlevant deux fois pour justifier les suppressions de postes puis en ne les comptant pas lors des attributions de moyens, vous pénalisez trois fois les plus jeunes élèves du département.

Comment justifier les suppressions de postes envisagées dans les RASED, ces enseignants spécialisés qui sont formés au traitement efficace des difficultés de tous ordres, et qui ont vu leur nombre divisé par deux en trois rentrées scolaires ? Vous vous faites, monsieur le Directeur académique, le chantre de l'aide personnalisée en oubliant les directives ministérielles : l'aide personnalisée concerne les élèves rencontrant des difficultés légères et/ou passagères. Les autres sont donc totalement oubliés et aucun moyen n'est mis en place pour leur venir efficacement en aide.

Enfin, comment pouvons-nous supporter que vous envisagiez de supprimer quatre postes de remplaçant alors que de nombreuses classes restent, chaque jour, sans enseignant du fait de la pénurie de remplaçant ? Mais peut-être envisagez-vous, comme vos collègues de l'Aisne et de l'Oise de recourir à des personnels contractuels, moins onéreux car non formés, que vous pourrez ainsi jeter quand vous n'aurez plus besoin d'eux ?

Nous vous le disons haut et fort, messieurs, la politique que vous contribuez à mettre en place avec zèle est une politique de destruction massive de l'école primaire. Et cela, nous ne pouvons l'accepter car, comme vous l'ont dit tous les parents d'élèves engagés dans la résistance contre les fermetures de classes, « nos élèves ne sont pas des chiffres ! ».